



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 09 février 2018

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble :
approbation du programme pour l'aménagement des espaces publics du secteur Millet

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

PROJET

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble : approbation du programme pour l'aménagement des espaces publics du secteur Millet

Exposé des motifs

Par délibération en date du 3 février 2017, le Conseil Métropolitain a arrêté le programme du projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble et en a décidé le lancement opérationnel, après avoir tiré le bilan de la concertation préalable réglementaire.

Ce programme général prévoyait l'extension des zones piétonnes sur toutes les rues des secteurs « Brocherie-Chenoise », « République-Grenette-Montorge », « Millet-Béranger » et des interventions encore soumises à dialogue public pour les rues du secteur « Championnet ».

Ces piétonisations étaient prévues en deux temps, commençant par l'implantation de bornes automatiques et la suppression des mobiliers à vocation routière devenus inutiles, tout en menant dans le même temps, un dialogue avec les acteurs de quartier (habitants, commerçants et usagers) sur la mise en place d'expérimentations et de tests d'usage, sur les aménagements envisageables dans tout ou partie des rues nouvellement piétonnes.

Ce dialogue public, instauré à partir du printemps 2017, a commencé par une définition concertée des programmes d'aménagement des secteurs « Brocherie-Chenoise » et « République-Grenette-Montorge ». Le Conseil métropolitain a approuvé ces programmes lors de sa séance du 10 novembre 2017.

La définition concertée du programme d'aménagement des espaces publics du secteur « Millet » est achevée, et ce programme fait l'objet de la présente délibération. Le dialogue public se poursuit sur le programme du secteur « Championnet », qui sera soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Métropolitain.

Ce dialogue a visé à poursuivre la concertation, l'information et la mobilisation des citoyens sur les enjeux de ces secteurs, à faire la pédagogie du projet urbain et ses déclinaisons opérationnelles par site, à recueillir les réactions, les avis et l'expertise d'usage des habitants. Il a également consisté à travailler avec les acteurs des quartiers à la conception d'aménagements et de mobiliers éphémères et/ou à l'installation des usages, et à travailler sur les programmes par l'expression des usages souhaités aujourd'hui et demain.

La mobilisation des habitants, commerçants et usagers autour de ce dialogue a été faite par des contacts avec les associations, les chefs d'établissements (écoles, collèges, lycée), les unions de quartier, des visites des commerçants en porte-à-porte avec diffusion de flyers, des affiches sur l'espace public, des totems d'information sur chaque secteur, et une journée d'accueil du public sur la place Victor Hugo autour d'une exposition sur les différents secteurs du projet. La plateforme participative de la Métropole a été à partir de début juin 2017 un autre moyen de recueillir les contributions, les avis et les attentes des citoyens.

Sur le secteur « Millet », le dialogue public, a donné lieu à une visite du quartier, un temps d'échange dans un café, et à un atelier de travail sur les éléments de programme, mêlant diagnostic partagé des espaces publics, expression des attentes et propositions. Ce dialogue se poursuit sur la définition des aménagements et mobiliers éphémères.

Le programme d'aménagement de l'espace public du secteur « Millet » :

Ce secteur comprend les rues Corneille, Blanc Fontaine, Guétal, Millet, la partie non encore piétonne de la rue de Bonne et de la rue de Sault.

Il est prévu de traiter en priorité l'entrée de la rue de Bonne côté place Victor Hugo, qui forme une des continuités piétonnes majeures recherchées entre le secteur piéton étendu et la place Victor Hugo et au-delà vers la caserne de Bonne. Dans le cadre de la concertation, la priorité de l'aménagement de cette entrée de rue a été exprimée.

Les rues du secteur « Millet » nouvellement piétonnisées formeront une extension directe du secteur piéton situé au sud des rails du tramway (totalité des rues Saint-Jacques, de la Poste, de Bonne, de Sault), ce qui nécessite de mettre en place un même système de contrôle d'accès sur l'ensemble du plateau piéton.

Les bornes télescopiques d'entrée seront placées rue de Bonne et rue de la Poste. Les bornes de sortie seront placées rue Saint-Jacques et rue de Sault. Les sorties par les rues Corneille et Millet, donnant sur le boulevard Agutte Sembat sur lequel le trafic est limité, ne seront pas munies de borne.

Les sens de circulation pour les ayants droit du secteur piéton seront modifiés en conséquence : rue de Bonne en sens entrant depuis la place Victor Hugo, rue de la Poste en sens entrant depuis la place Vaucanson, rue Saint-Jacques et rue de Sault en sens sortant vers la place Vaucanson.

Le mobilier urbain à caractère routier (potelets, panneaux...) sera déposé progressivement dès lors que ces contrôles d'accès auront été installés.

Le dialogue public a fait émerger les espaces publics à aménager, en réponse aux usages souhaités :

- Inciter les passants des rues piétonnes existantes rue de Bonne et rue de Sault à s'engager dans les rues Millet, Guétal et Blanc Fontaine, par un traitement en plateau piéton de façade à façade au croisement de ces rues, avec un matériau de sol qualitatif.
- Inviter les passants des futurs trottoirs élargis du boulevard Agutte Sembat à entrer dans ces mêmes rues, par un traitement en plateau piéton avec les mêmes caractéristiques aux entrées de rue, avec pour la rue Millet la prise en compte de l'accès de l'école.
- Végétaliser le secteur pour le rendre plus attractif et agréable, notamment par la plantation d'arbres sur ces nouveaux plateaux piétons, et sur la rue Corneille.

Le stationnement des vélos sera réorganisé en supprimant les arceaux là où ils constituent un obstacle pour la fluidité des trajets des piétons, et en créant un grand nombre d'arceaux aux entrées du secteur piéton élargi et alentour. L'objectif est de multiplier par 2,5 à 3 l'offre de stationnement vélo aux abords immédiats du secteur.

Les éléments de programme par rue sont les suivants, outre les points ci-dessus :

- Entrée rue de Bonne et croisement avec les rues Guétal et Blanc Fontaine : plateau piéton de façade à façade conduisant naturellement les piétons depuis la place Victor Hugo vers les trois rues. Ce plateau sera en matériau clair, planté d'arbres et doté d'un point d'eau.
- Entrée rue Millet depuis le boulevard Agutte Sembat : plateau piéton de façade à façade au droit de l'école Millet, en matériau clair et planté d'arbres. Un dispositif permettant à la fois aux parents de s'asseoir en attendant les enfants à la sortie de l'école, et d'assurer la sécurité de l'école dans le cadre Vigipirate sera à prévoir (assises béton scellées par exemple).
- Croisement des rues de Sault, Millet et Guétal : plateau piéton de façade à façade avec le même matériau clair, pour offrir une fluidité des parcours piétons depuis et vers ces rues.
- Rue Corneille : plantation d'arbres de haute tige et banquettes végétales.

- Rue Blanc Fontaine : l'état de dégradation du revêtement de cette rue justifie d'y mener une intervention en gros entretien (GER).

L'échéancier prévisionnel :

- La pose des bornes aura lieu après la période des soldes, entre mi-février et fin mars 2018, pour une mise en service à la mi-avril 2018, précédée d'une réunion d'information sur le fonctionnement des bornes et les modalités de diffusion des badges.
- Les mobiliers éphémères seront installés au 1^{er} trimestre 2018
- L'avant-projet d'aménagement sera achevé en mai 2018
- Les travaux auront lieu à partir de juillet 2019, après les événements sportifs, pour une livraison fin 2019 ou début 2020. L'intervention en GER pourrait intervenir dès la fin 2018.

Le budget prévisionnel :

Le coût d'objectif de cette opération porté par le budget « Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble » est évalué au stade programme à 822 000 € TTC, valeur décembre 2017, toutes dépenses confondues, réparti comme suit :

- 248 000 € TTC pour l'installation fonctionnelle de la piétonisation (bornes de contrôle d'accès, suppression du mobilier urbain routier ...)
- 574 000 € TTC pour l'aménagement proprement dit de l'espace public

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération-cadre du 3 février 2016 relative aux espaces publics et à la voirie,

Vu la délibération du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Bilan de la concertation préalable et arrêt du programme,

Vu la délibération du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Organisation de la maîtrise d'ouvrage et répartition des financements,

Vu la délibération du 10 novembre 2017 portant sur Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Approbation des programmes des secteurs Brocherie-Chenoise et République-Grenette-Montorge

Vu la délibération du 10 novembre 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Actualisation du coût de l'opération

Après examen de la Commission Mobilités du 19 janvier 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le programme d'aménagement du secteur « Millet » ;
- Fixe le coût d'objectif prévisionnel de cette opération à 822 000 € TTC, valeur décembre 2017, toutes dépenses confondues ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à sa réalisation.